



FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

RÈGLEMENT ET CANDIDATURE

Le **Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche** a pour objet de **promouvoir et aider des initiatives exemplaires et d'intérêt général visant la recherche médicale**, et notamment de **soutenir financièrement des programmes de recherche** dans le domaine des maladies rares, en particulier en **immunologie** et en **hémostasie**.

Pour sa 5^{ème} année d'existence, et dans le contexte de la **pandémie de COVID-19**, le Fonds de Dotation CSL Behring réaffirme son engagement auprès des chercheurs en proposant **3 axes de recherche dédiés** à ce sujet.

APPEL À PROJETS N°5
Date limite de candidature :
15 mars 2021

1 Bourse de recherche en **Immunologie**

20 000 €

1 Bourse de recherche en **Hémostasie**

20 000 €

1 Bourse de recherche en **Pneumologie**

20 000 €



FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

1 - OBJET

Pour l'année 2021, le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche attribuera, **en fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus, 3 bourses de recherche** réparties comme suit :

1 Bourse en Immunologie

Destinée à soutenir un programme de recherche sur **l'implication du système immunitaire dans la pathogenèse de la COVID-19.**

1 Bourse en Hémostase

Destinée à soutenir un programme de recherche dans les **coagulopathies associées à la COVID-19.**

1 Bourse en Pneumologie

Destinée à soutenir un programme de recherche dans les **aspects physiopathologiques des atteintes pulmonaires liées à la COVID-19.**

2 - MONTANT

Pour l'**appel à projets n° 5**, le montant est de :

20 000 €

pour chacune des **Bourses de recherche**

Ces montants peuvent être attribués à un projet sélectionné par le Comité Scientifique à la condition que la somme attribuée permette sa viabilité.

3 - CANDIDATURE

Peuvent concourir les personnes physiques et morales :

- Les **personnes morales** (associations, sociétés savantes, établissements de soins...), représentées par leur représentant légal (ou tout représentant dûment habilité par ce dernier) et concourant en tant que telles ; la bourse sera attribuée à la personne morale.
- Les **personnes physiques** (coordinateur du projet candidat), **médecins, pharmaciens** ou **tout intervenant du système de santé**. Dans ce cas, la bourse sera remise directement au nom de la personne physique. Si cette personne souhaite associer une équipe, il lui est possible de le faire, mais la bourse sera décernée au lauréat directement.



FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

4 - MODALITÉS DE SOUMISSION

Le dossier de soumission est disponible auprès du secrétariat du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche au 01 85 56 16 00 ou fondsdedotation@cslbehring.com. Il comprend les éléments suivants :

- 1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT ET/OU DE L'ÉQUIPE CANDIDATE : joindre un CV de 2 pages maximum
- 2 - DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET :

Le **projet** pourra être soumis en **français** ou en **anglais**.

Les **éléments clés** pour l'évaluation seront les suivants :

- L'**intérêt du projet** dans la problématique choisie et en particulier l'**aspect créatif du projet**.
- La **pertinence des méthodes de réalisation** du projet et notamment les **objectifs**, la **nature du travail**, la **méthodologie** retenue, l'**expertise technique** de l'équipe, le **coût**, la **faisabilité**, les **difficultés à prévoir...**
- L'**évaluation** à court et long terme des résultats du projet.
- L'**utilisation prévue de la dotation** de la bourse du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche doit être **explicitée clairement** ; un budget prévisionnel détaillé est demandé. Il faudra notamment préciser s'il y a co-financement et dans quelle mesure.

3 - LISTE DES DERNIÈRES PUBLICATIONS OU RÉFÉRENCES PERTINENTES DE L'ÉQUIPE CANDIDATE

- En cas de candidature de personne morale, les publications/références concernant le thème du projet sont celles des membres de l'association participant au projet.

5 - ATTRIBUTION

- La **sélection** des lauréats est assurée par le **Comité Scientifique du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche**.
- La **cotation** de chaque dossier se fera sur la base d'un barème de **35 points**, répartis de la façon suivante :
 - **Intérêt du projet** dans la problématique choisie et **degré d'innovation** du projet (sur **15 points**)
 - **Pertinence des méthodes** de réalisation du projet (sur **10 points**)
 - **Évaluation à court et à long terme des résultats** du projet (sur **5 points**)
 - **Implication du candidat** dans le **projet** ou **son expertise** de l'**environnement** (sur **5 points**)
- Les **lauréats** d'une Bourse de Recherche attribuée par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **acceptent d'informer le Conseil Scientifique du Fonds de la progression de leurs travaux**. Les lauréats donnent à CSL Behring et au Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche l'**autorisation de communiquer sur ces bourses** (par exemple via le site internet, lors de manifestations nationales...) et de **publier d'éventuelles photos** prises lors des remises de bourses. Les lauréats certifient ne pas avoir reçu de bourse du Fonds de Dotation dans les 3 années précédentes. Par ailleurs, les lauréats acceptent de **se désister si une seconde bourse CSL Behring** leur est attribuée **la même année**.
- Le **soutien financier** accordé par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **ne peut être versé directement au lauréat** (personne physique). Il sera versé au lauréat si ce dernier est une personne morale ou, à défaut, à une entité habilitée à recevoir et gérer ces fonds pour le lauréat.



FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

6 - DÉCLARATIONS

- Le règlement complet du concours fait l'objet d'une soumission aux instances ordinales par le Fonds de Dotation.
- L'**identité des lauréats** et le **montant attribué** sont **publiés** sur la base de données publiques **Transparence Santé** (www.transparence.santé.gouv.fr), conformément à la réglementation en vigueur.
- Le candidat devra indiquer l'existence d'un conflit d'intérêt, le cas échéant, avec l'un des membres du Comité Scientifique.

7 - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- La date d'ouverture des dépôts de candidature est le **15 Janvier 2021**.
- Les dossiers complétés devront être adressés **au plus tard le 15 Mars 2021** au secrétariat du Fonds de Dotation :
Soit par courrier à l'adresse : Tour Cristal - 7/11 Quai André Citroën - 75015 Paris
Soit par mail à l'adresse : fondsdedotation@csلبehring.com
- La date limite de réponse aux candidats et aux lauréats est le 15 Juin 2021.
- La date et le lieu de remise des bourses seront précisés ultérieurement aux lauréats.
- Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le Secrétariat Général du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche au 01 85 56 16 00 ou fondsdedotation@csلبehring.com ou à l'adresse suivante : Tour Cristal - 7/11 Quai André Citroën - 75015 Paris.

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche. Seules les personnes habilitées du service gérant les candidatures auront accès à vos données. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en vous adressant au Délégué à la protection des données : Privacy@csلبehring.com ou <https://privacyinfo.csلبehring.com/> ou par courrier à Tour Cristal - 7/11 Quai André Citroën - 75015 Paris.